



**Rapport annuel
2020**



Sommaire

1	Editorial de la Présidente	3
<hr/>		
2	Rapport de la Directrice	4
<hr/>		
3	Bilan	10
<hr/>		
4	Comptes annuels	11
<hr/>		
5	Annexe aux comptes annuels	12
<hr/>		
6	Commentaire sur les comptes annuels	13
<hr/>		
7	Rapport de révision	15
<hr/>		
8	Organes	16

1 Editorial de la Présidente



L'année 2020 s'est avérée riche en imprévus. Dès le début de l'année, nous avons été confrontés au Covid-19. Chez FONDSOCIAL également, nous avons réfléchi à l'impact que la crise pourrait avoir, surtout en pensant à la situation difficile dans laquelle se trouvent de nombreuses entreprises. Nous sommes heureux d'avoir pu compter sur une grande loyauté et une bonne coopération de la part des entreprises au cours de cette année exceptionnelle également. Merci beaucoup !

Catherine Bass, Directrice pendant un bon nombre d'années, a décidé de relever un nouveau défi et a démissionné de son poste à la fin du mois d'août. Le comité a saisi cette occasion pour réviser les profils de poste « direction » et « assistance de la direction ». Le poste de Directrice a pu être repourvu en novembre. Nous sommes très heureux d'avoir pu engager Jutta Vallone en tant que Directrice de FONDSOCIAL. Elle apporte de très bonnes qualifications pour cette fonction importante, connaît bien la branche du social et connaît bien le fonctionnement de FONDSOCIAL, en tant qu'ancienne Vice-présidente.

Durant la période de transition, Barbara Hirsiger a assuré la direction de FONDSOCIAL (de manière intérimaire). Elle nous a beaucoup aidés à bien gérer la période de transition. Merci à elle pour ce précieux engagement !

Remo Dörig, membre de longue date du comité, a été élu Vice-président par le comité.

L'une des tâches principales du comité est de veiller à l'équilibre entre les recettes et les dépenses de FONDSOCIAL, de surveiller régulièrement la situation et de prendre les mesures appropriées si nécessaire. Au second semestre de l'année, le comité s'est donc penché activement sur la planification financière pour les années à venir et a entamé un réexamen de la stratégie financière actuelle.

FONDSOCIAL peut compter sur un comité très actif, sur le soutien du secrétariat, sur des membres de l'association qui s'engagent et sur des entreprises qui remplissent leurs obligations de manière fiable.

Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'E. Müller'.

Esther Müller
Présidente

2 Rapport de la Directrice



2.1 Avant-propos

Ayant succédé à Catherine Bass, j'ai le plaisir de pouvoir rédiger le présent rapport annuel. Au cours des deux derniers mois de 2020, avec un taux d'engagement certes réduit, j'ai déjà pu me familiariser avec un bon nombre d'aspects de ma nouvelle activité. Ayant été membre du comité et Vice-présidente, je connais bien FONDSSOCIAL, ce qui s'avère précieux.

Le soutien de Barbara Hirsiger m'aide beaucoup ; elle connaît très bien l'essentiel de l'activité de FONDSSOCIAL. Elle assumera à l'avenir les fonctions d'assistante de direction / Directrice adjointe de FONDSSOCIAL.

Je suis convaincue que nous serons bientôt une équipe bien rôdée et qu'ensemble nous pourrons mener à bien les tâches de FONDSSOCIAL et relever les défis qui nous attendent.

2.2 Envoi de l'auto-déclaration et demande de non-soumission

A fin 2020, toutes les entreprises qui avaient reçu en début d'année le formulaire d'auto-déclaration ou le formulaire de non-soumission, avaient transmis leurs données. 81 % des déclarations ont été transmises par voie électronique. C'est nettement plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique probablement par la modification des conditions de travail des employé-e-s pendant la crise du Covid-19 (home office). Nous espérons que l'acceptation élevée de la déclaration par voie électronique sera durable.

Les déclarations reçues ont été contrôlées pour vérifier qu'elles étaient bien complètes ; des coups de sonde ont été réalisés pour vérifier qu'elles avaient été correctement remplies. Les indications ont été corrigées dans les cas où cela était nécessaire.

A fin 2020, 585 entreprises étaient temporairement non soumises.

2.3 Paiement et restitutions de contributions

En 2020, 3'485 entreprises ont envoyé une déclaration à FONDSSOCIAL, soit 22 de moins qu'en 2019. Certaines entreprises ont cessé leur activité et d'autres ont fusionné. Un nombre plus important de fermetures n'a pas été observé en lien avec crise du Covid-19.

L'excellente discipline de paiement des entreprises est particulièrement frappante, alors que l'année a été extraordinairement difficile. A fin 2020, il n'y avait que 0.08 % de contributions encore en souffrance. Ce chiffre est même inférieur à ceux des années précédentes.

80 % des entreprises envoient la déclaration à temps et 98% des entreprises paient les factures dans le délai imparti.

Des rappels ne doivent être envoyés que dans de rares cas. Étant donné que FONDSSOCIAL a accordé aux entreprises des délais de paiement plus longs cette année en raison de la crise du Covid-19 et que toute la procédure de rappel a donc été retardée, aucune procédure de recouvrement de créances n'a été engagée avant la fin de l'année.

Cette année également, des contributions qui avaient été payées « à double » ou pour un montant trop élevé ont été remboursées.

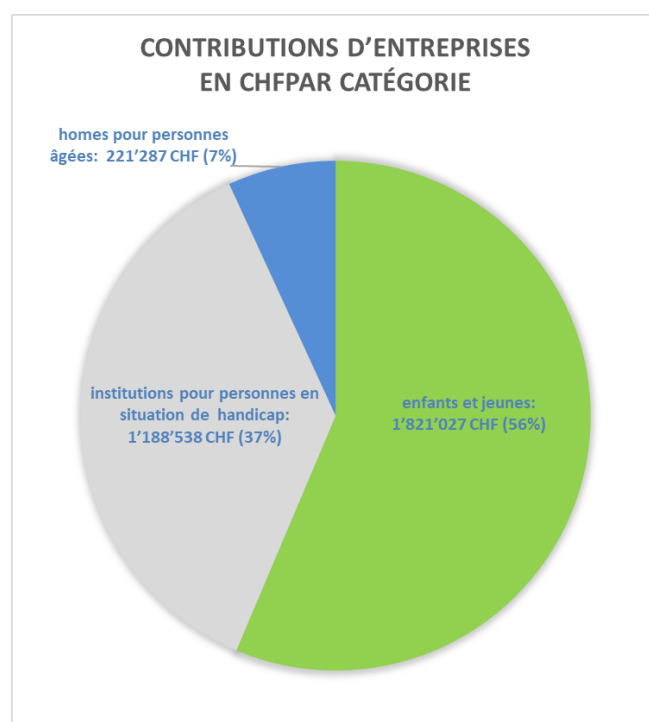
2.4 Décisions exécutoires

En 2020, 5 décisions exécutoires ont été envoyées aux entreprises en retard de paiement, en raison de « non remise de déclaration ». Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Berne, n'a reçu aucun recours contre les décisions exécutoires. Dans ces conditions, les factures ont pu être établies.

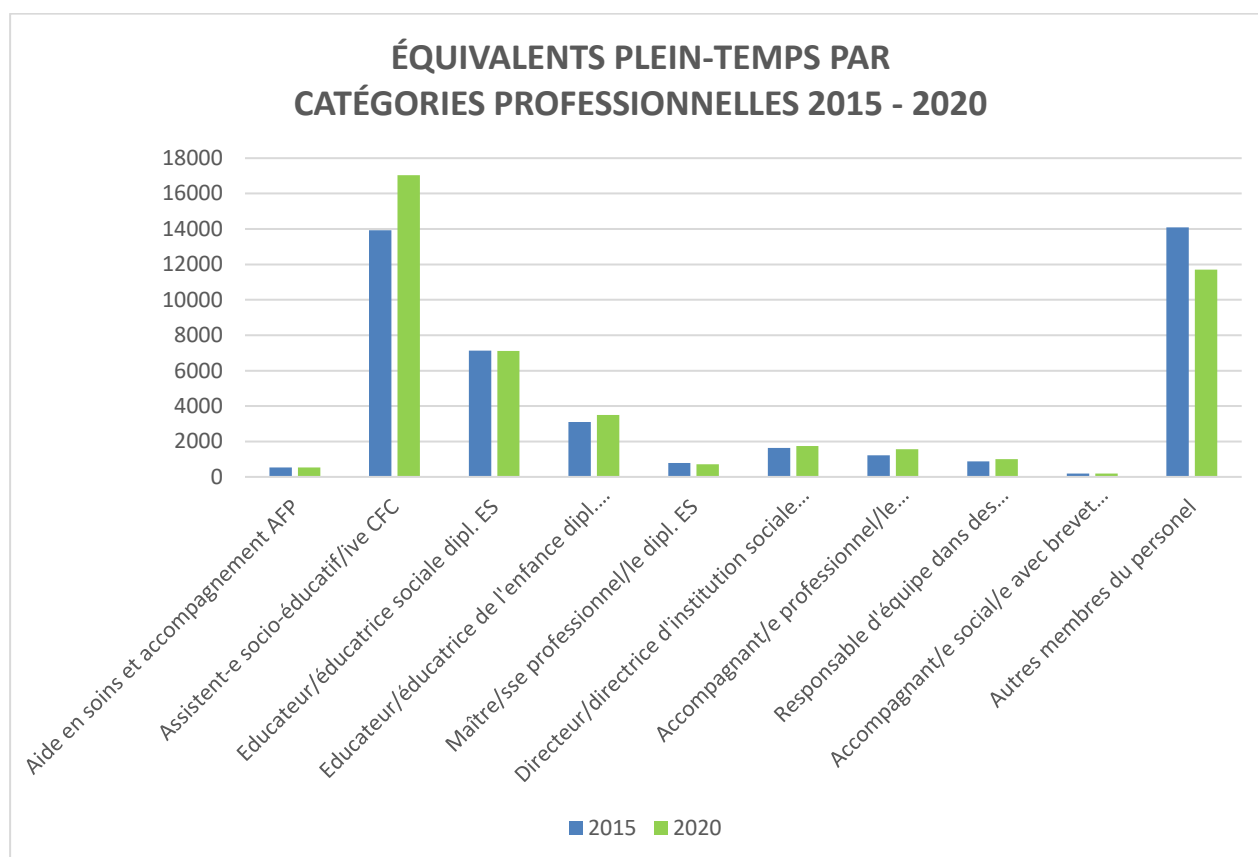
2.5 Catégories d'entreprises et catégories professionnelles

Pour plus de la moitié des entreprises qui versent des contributions (61 %), l'activité principale se situe dans le domaine des enfants et des jeunes. 14 % sont des institutions du domaine des personnes en situation de handicap et 25 % des entreprises sont des maisons de retraite / EMS.

Les contributions d'entreprises se répartissent comme suit pour les trois catégories:



Le graphique suivant montre l'évolution des équivalents plein-temps dans les différentes catégories professionnelles entre 2015 et 2020.



2.6 Fonds de fluctuation

Le règlement du fonds pour fluctuations et le ruling fiscal convenu avec la Canton de Soleure prévoient que le fonds pour fluctuations doit présenter un solde de CHF 0.- au moins tous les six ans. Ce fonds a par conséquent été mis à zéro à fin 2019. Le montant d'environ CHF 473'000.- qui se trouvait dans le fonds pour fluctuations correspondait à 14.5 % des recettes de 2019. Ce pourcentage a été déduit de la facture de contribution 2020 pour toutes les entreprises qui avaient déjà versé des contributions à FONDSSOCIAL au cours des années précédentes.

Comme le remboursement a été effectué proportionnellement aux recettes de 2019, il y a eu une petite différence entre les remboursements réels et le montant disponible du fonds pour fluctuations (CHF 4000.-).

2.7 Prestations extraordinaires

En raison du « vidage » du fonds pour fluctuations, il n'y a pas eu durant l'année sous revue (2020) de moyens financiers disponibles pour le financement de prestations extraordinaires. Pour les projets qui ont été approuvés au cours des années précédentes, les soldes restants ont été reportés.

2.8 Communication avec les entreprises

Le nombre d'appels téléphoniques et de demandes de renseignements par courrier électronique est resté dans la fourchette habituelle. Les questions ont porté principalement sur le champ d'application du fonds en faveur de la formation professionnelle et sur les bases légales.

2.9 Mise à jour du site Internet

En 2020, la mise à jour du site a eu lieu. L'objectif était de le rendre plus clair et plus convivial. Toutes les informations existent en F, D et I. Une zone protégée par un mot de passe est disponible pour les membres. Les membres qui souhaitent envoyer leurs données au moyen d'une déclaration électronique trouvent le lien vers l'auto-déclaration sur la page d'accueil.

2.10 Définition de critères pour prestations extraordinaires

Les premières expériences faites en matière d'évaluation des demandes à l'attention du fonds pour prestations extraordinaires ont mis en évidence la nécessité de définir des critères plus précis pour l'attribution des montants en question. Un groupe de travail s'est penché sur cette question et a révisé à la fois le document « Conditions cadres pour les demandes et les autorisations » et le formulaire de demande.

2.11 Plan financier à moyen terme

L'examen de l'évolution des paramètres de 2018, sur lesquels la planification financière était fondée, a montré que l'évolution réelle ne correspondait pas à l'évolution prévue. Une réponse rapide s'imposait. En septembre 2020, le comité a examiné diverses mesures susceptibles d'être mises en œuvre à court terme pour assurer un équilibre entre les recettes et les dépenses, et a décidé une augmentation des contributions d'entreprises pour 2021, comme première étape. Un examen complet des mesures possibles va suivre.

2.12 Délimitation par rapport à d'autres fonds en faveur de la formation professionnelle

2.12.1 Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2020 à nouveau, aucun problème de délimitation entre les prestations du fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social et celles des fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle n'a été constaté. Il est garanti que les entreprises ne doivent pas payer à deux ou plusieurs fonds pour la même prestation.

2.12.2 Entreprises mixtes

Jusqu'à la fin de 2012, les entreprises qui étaient soumises à un autre fonds en faveur de la formation professionnelle (fonds de branche), versaient également des contributions au fonds correspondant. Grâce à des conventions, il a pu être garanti que les entreprises ne doivent payer des contributions qu'au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social.

En contrepartie, FONDSSOCIAL verse un montant annuel forfaitaire au fonds en faveur de la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, au fonds en faveur de la formation

professionnelle des menuisiers et également au fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois. Les conventions sont adaptées au besoin aux nouvelles conditions existantes.

2.13 Comité

Le comité s'est réuni trois fois en réunion ordinaire et une fois en réunion extraordinaire et a traité les thèmes suivants :

- Finances (comptes, bilan, plan financier à moyen terme, stratégie financière) ;
- Controlling ;
- Préparation de l'Assemblée générale ;
- Critères et demandes pour prestations extraordinaires
- Profil, tâches, pourcentages de postes et structure salariale pour le secrétariat
- Recrutement de personnel, pourvoi du poste de Directrice

En lien avec le remplacement de la Directrice, la présidence, notamment, a dû faire face à une quantité considérable de travail supplémentaire. Une partie de celui-ci a été indemnisée.

La composition du comité a changé en 2020 également. Jusqu'aux élections 2020, Katrin Fuhrer a assumé ad interim la représentation de SAVOIRSOCIAL. Un grand merci pour son engagement et son travail. Lors de l'Assemblée générale 2020, Fränzi Zimmerli a été élue au comité (Directrice de SAVOIRSOCIAL).

2.14 Assemblée générale

En raison de la pandémie de Covid-19, l'Assemblée générale ordinaire a été reportée au mois de juin. En juin non plus, l'Assemblée générale n'a pas pu avoir lieu « en présentiel ». Dans ces conditions, des votes numériques ont eu lieu.

Outre l'approbation du rapport annuel, des comptes et du bilan ainsi que de la planification financière à moyen terme, l'ordre du jour comprenait l'élection/la réélection des membres du comité. Sur tous les points, il y a eu une approbation et la décharge a été accordée au comité.

2.15 Rapport au SEFRI

Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation est l'organe de surveillance de FONDSSOCIAL (selon Loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60 al. 7). FONDSSOCIAL a l'obligation de remettre un rapport d'activités au SEFRI. La Direction a remis ce rapport en juin 2020 et il a été approuvé par le SEFRI.

2.16 Personnel du Secrétariat général

De janvier à août 2020, 2 personnes (Barbara Hirsiger et Catherine Bass) étaient actives pour FONDSSOCIAL, avec 130 % en tout. Etant donné la vacance du poste de Directrice, de septembre à octobre, Barbara Hirsiger a augmenté son pourcentage de 10 % et a assumé la direction ad interim. A partir de novembre 2020, Jutta Vallone est entrée en fonction en tant que Directrice, d'abord avec un pourcentage de 20 %.

2.17 Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à toutes les entreprises pour la transmission dans les délais des documents, pour le paiement des contributions et pour la communication faisant preuve d'ouverture.

Un grand merci aux membres du comité pour leur confiance, notamment en lien avec la reprise des tâches de direction.

Je remercie tout spécialement Barbara Hirsiger, qui a assumé d'août à octobre d'importantes tâches au Secrétariat en permettant ainsi que les activités et processus de FONDSSOCIAL se poursuivent sans accroc. Un grand merci pour sa flexibilité et sa disponibilité pour ces efforts ! Sans cette solution transitoire, il n'aurait pas été possible pour le comité de prendre le temps nécessaire pour repourvoir le poste vacant.

Je tiens à remercier également les membres, le personnel du SEFRI, le service comptable, les réviseurs et les autres partenaires externes pour leur soutien au cours de ces premières semaines et je me réjouis de continuer à travailler avec eux.



Jutta Vallone
Directrice

3 Bilan

Bilan en CHF	2020	2019
Actifs		
Liquidités	340'103	1'064'695
Créances provenant de livraisons et de prestations	4'911	3'593
Ducroire	-2'800	-3'200
Actifs de régularisation (transitoires)	14'917	1'028
Total liquidités	357'131	1'066'116
Mobilier	13'783	3'330
Immobilisations	13'783	3'330
Total actifs	370'914	1'069'446
Passifs		
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	5'104	2'518
Autres engagements à court terme	0	473'307
Passifs de régularisation (transitoires)	50'149	93'621
Total capitaux étrangers à court terme	55'253	569'446
Réserves du fonds	500'000	500'000
Résultat annuel (perte)	-184'339	
Capitaux propres	315'661	500'000
Total passifs	370'914	1'069'446

4 Comptes annuels

Comptes annuels en CHF	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Produits			
Contributions des entreprises	3'238'029	3'475'174	3'262'249
Remboursements de contributions d'entreprises	-45'838	-10'000	-30'117
Prélèvement dans fonds pour fluctuations	4'013	-1'666	260'915
Pertes sur débiteurs/frais d'encasement	346	-1'000	7'550
Dépenses extraordinaires	89	0	225
Total produits	3'196'639	3'462'508	3'500'822
Dépenses			
Emploi de fonds / versement à organe responsable	-3'076'040	-3'087'708	-3'022'796
Prestations extraord. (cf. Art. 5.2. règlement d'exécution)	0	0	-127'800
Versements forfaitaires à d'autres organisations	-33'800	-33'800	-33'800
Indemnités membres du comité	-20'408	-22'000	-16'882
Dépenses de personnel	-155'265	-193'000	-199'347
Frais locaux	-21'737	-21'000	-20'546
Coûts administratifs et frais d'exploitation	-24'635	-42'500	-25'474
IT / informatique (prestation de tiers)	-31'312	-45'000	-36'692
Conseil (prestation de tiers)	-8'924	-7'000	-8'004
Traduction (prestation de tiers)	-4'601	-6'000	-4'987
Amortissements	-2'911	-2'000	-1'932
Autres frais financiers	-440	-500	-1'706
Impôts	-905	-2'000	-856
Total dépenses	-3'380'978	-3'462'508	-3'500'822
Résultat d'exploitation	-184'339	0	0

5 Annexe aux comptes annuels

Indications sur les principes appliqués pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis dans le respect de la législation suisse, et en particulier des articles relatifs à la comptabilité commerciale ainsi qu'à l'établissement et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Les actifs immobilisés ont été amortis de manière indirecte et linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, équipements informatiques et de communication ainsi que le site internet sur 3 ans.

Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle ne dépasse pas 10.

Solde des engagements résultant de contrats de location, dans la mesure où ceux-ci n'arrivent pas à échéance ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois suivant la date de clôture

Le solde est de CHF 58'320.- .

Evénements importants survenus après la date du bilan

Aucun événement important susceptible de modifier la pertinence des comptes 2020 n'est survenu après la date du bilan.

6 Commentaire sur les comptes annuels

1. Bilan

Actifs

- Les liquidités sont nettement inférieures à celles de l'année précédente car, en raison des prescriptions du ruling, un remboursement a eu lieu en faveur des entreprises.
- Le du croire a été ajusté aux montants en souffrance, et a été réduit de CHF 400.- par rapport à l'année précédente.
- Les actifs de régularisation sont constitués des primes d'assurances (LAA, indemnités journalières), de la prévoyance professionnelle, de la location d'imprimantes ainsi que de frais relatifs à l'augmentation des contributions 2021 (campagne).
- Les coûts de relaunch du site Internet ont été activés. L'amortissement en 2020 a été effectué en fonction de la durée de vie utile à partir de l'achèvement en septembre 2020.

Passifs

- La somme de CHF 473'307.53, qui se trouvait à fin 2019 dans le fonds pour fluctuations et qui, après « vidage » a été comptabilisée comme un engagement à court terme, correspondait à 14.5 % des recettes 2019. Comme le remboursement a été effectué proportionnellement aux recettes de 2019, il y a eu une différence entre les remboursements réels et le montant disponible du fonds pour fluctuations (CHF 4'013.38). Cette différence a été versée au fonds pour fluctuation. Le fonds pour fluctuation a été mis à zéro à la fin de l'année et la perte a été (partiellement) compensée par le montant restant de 4'013.38.
- Les comptes de régularisation de passif (CHF 50'149.-) concernent des dépenses à comptabiliser sur 2020 encore (comptes annuels, révision, électricité, projets/prestations extraordinaires). Le montant est inférieur pour 2020 parce que, l'année précédente, il y avait eu des délimitations pour des projets liés aux prestations extraordinaires.

2. Compte de résultats

Produit

- En 2020, 3'485 entreprises ont versé des contributions au fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social. Les recettes, remboursement en provenance du fonds pour fluctuation inclus, sont de CHF 3'238'028.87.
- Au total, un montant de CHF 45'838.25 a été remboursé aux entreprises en 2020. Les raisons à cela étaient des déclarations/paiements erronés, des fermetures en cours d'année et la non soumission d'entreprises. Ce montant a augmenté de CHF 15'721.05 par rapport à l'année précédente.

Dépenses

- Les membres de FONDSSOCIAL (OrTras et SAVOIRSOCIAL) ont obtenu pour les prestations fournies pour la formation professionnelle dans le domaine social un montant global de CHF 3'076'040.-. Cela correspond à une augmentation de CHF 53'244.- par rapport à 2019, qui s'explique par un plus grand nombre de contrats d'apprentissage. Dans ce contexte, la répartition a été la suivante : organisations membres cantonales 72 % et SAVOIRSOCIAL 28 % des du montant.
- En 2020, il n'y a pas eu de moyens à disposition pour des prestations extraordinaires selon art. 5.2 du règlement d'exécution.
- Sur la base de conventions existant entre FONDSSOCIAL et le fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le fonds pour la formation professionnelle des menuisiers et le fonds de la communauté d'intérêts des artisans du bois (IGHK), des montants forfaitaires ont été versés pour un total de CHF 33'800.
- Les indemnités pour le comité ont augmenté de CHF 3'526.15 en raison du travail supplémentaires en lien avec la vacance au Secrétariat (prise en mains de tâches opérationnelles) et le pourvoi du poste de Directrice.
- Les frais de salaires ont baissé de 22 % par rapport à l'année précédente. Cela s'explique avant tout par la vacance du poste de Directrice durant quelques mois.
- Les autres frais de personnel sont plus élevés que l'année précédente, car il y a eu des frais pour des annonces.
- Etant donné que, en 2020, des frais de chauffage ont été comptabilisés pour deux périodes (2018/2019 et 2019/2020), les frais de locaux sont plus élevés.
- Les frais globaux d'administration ont été de CHF 271'138.- pour 2020. Ce chiffre est nettement inférieur à celui des années précédentes en raison de la réduction des dépenses de personnel.
- La perte est de CHF 184'338.85, montant qui vient réduire les réserves du fonds en conséquence.

7 Rapport de révision



Tel. +41 32 624 62 46
Fax +41 32 624 66 66
www.bdo.ch

BDO AG
Biberiststrasse 16
4500 Solothurn

Rapport de l'organe de révision sur la révision restreinte À l'att. de l'Assemblée générale

Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social FONDSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe) du Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social FONDSOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de cette révision.

Lors de notre révision, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

En outre, nous attestons que les directives concernant les principes de présentation des comptes ainsi que les objets spécialement soumis au contrôle sont en conformité avec le concept «Comptabilité et révision des fonds en faveur de la formation professionnelle selon l'art. 60 LFPr».

Soleure, le 23 mars 2021

BDO AG

Thomas de Micheli
Réviseur responsable
Expert réviseur agréé

i.V. Laura Hert
réviseuse agréée

8 Organes

8.1 Assemblée générale

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social
- OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL
- OdA GS Aargau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Aargau
- OdA Soziales Bern (d), Organisation der Arbeitswelt Soziales Kanton Bern
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel, Organisation der Arbeitswelt Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura, OrTra jurassienne santé-social
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra Neuchâtel santé-social, Organisation neuchâteloise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social
- OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (OdaS-SH)
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA GS Thurgau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Thurgau
- OrTra santé-social Vaud, Organisation du monde du travail santé-social Vaud
- OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais
- OdA S Organisation der Arbeitswelt Soziales Zürich
- FORMAS, l'Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali del Cantone Ticino

8.2 Comité

Présidence

- Esther Müller, zodas, Secrétaire générale, Présidente, déléguée par les OrTras cantonales et régionales
- Jutta Vallone, kibesuisse, Verband Kinderbetreuung Schweiz (Leitung Mitgliederservices / Zentrale Dienste), Vize-Präsidentin, delegiert von SAVOIRSOCIAL, bis Oktober 2020
- Remo Dörig, SODK, Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren (Stv. Generalsekretär, Verantwortlicher Finanzen), Vize-Präsident ab November 2020, delegiert von SAVOIRSOCIAL

Membres délégués par SAVOIRSOCIAL

- Katrin Fuhrer, SAVOIRSOCIAL, Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales (Co-Geschäftsleiterin a.l.) bis Juni 2020
- Mireille Grädel, INSOS Suisse, (Responsable gestion administrative / Directrice adjointe)
- Martina Valentin, SAVOIRSOCIAL, CURAVIVA Suisse (domaine spécialisé Enfants et adolescents, direction de projet)
- Fränzi Zimmerli, SAVOIRSOCIAL, Schweizerische Dachorganisation der Arbeitswelt Soziales (Geschäftsleiterin) seit 1. Juli 2020

Membres délégués par les OrTras cantonales et régionales

- Laurence Fournier, OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais (Secrétaire générale)
- Marlis Hörler Böhi, OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL (Directrice générale)
- Hubert Schaller, OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg (Président)
- Maria von Ow, OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (Secrétaire générale)

8.3 Responsables de secteurs

- Finances et controlling :

Remo Dörig

- Communication :

Mireille Grädel

- Personnel :

Laurence Fournier

- Prestations extraordinaires :

Jutta Vallone, a.i.

Hubert Schaller a.i.

8.4 Employés du Secrétariat général

- Catherine Bass, Directrice (80%) jusqu'au août 2020
- Jutta Vallone, Directrice (20 %) depuis novembre 2020
- Barbara Hirsiger, employée spécialisée, Directrice adjointe (jusqu'en août 50%, dès septembre 2020 60 %)

Impressum

Responsabilité générale : Jutta Vallone

Conception et mise en page : FONDSOCIAL, Olten